

Série d'orientations pour le développement du RNIS en tant que réseau transeuropéen

1993/0495(COD) - 14/09/1995 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

La Commission accepte les huit amendements adoptés par le Parlement européen en seconde lecture et les inclut dans sa proposition modifiée. Ces amendements concernent: - la référence au service universel et aux réseaux à large bande; - une mention explicite des applications du secteur public et privé; - la diffusion et la disponibilité des terminaux de l'EURO-RNIS et de logiciels d'application; - la coopération avec les pays tiers; - la définition de la liste des services "non exhaustive"; - l'ajout d'un nouveau projet d'intérêt commun relatif à des besoins spécifiques des régions transfrontalières; - une expérience pilote auprès des Euro-Infocentres et la formation du personnel au sujet du RNIS terminal.